

Compte rendu de séance

Séance du 25 Janvier 2022

L' an 2022 et le 25 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER YVES DUTEIL sous la présidence de
LION Sandrine Maire

A titre liminaire :

La séance est organisée en présentiel et en distanciel ainsi que le permettent l'ordonnance n° 2020- 391 du 1er avril 2020, les mesures dérogatoires prévues à l'article 10 de la loi n° 2021- 14 65 du 10 novembre 2021, ainsi que l'article 1 de notre règlement intérieur.

Les explications de la tenue de cette séance « hybride » ont été données préalablement à l'ouverture de séance afin que ne figurent pas dans le PV et le compte-rendu de conseil municipal des données relevant de la vie privée de certains élus.

La Convocation du 19/01/2022 diffusée et affichée ne comporte pas d'informations sur la possibilité au public d'assister en visioconférence à la séance du Conseil municipal. En effet, la salle prévue à cet effet permet au public d'y assister en présentiel, dans le respect des règles sanitaires.

Les conseillers absents sont invités à donner procuration afin de faire valoir leur droit d'expression et de vote.

Cependant, à la demande d'un conseiller municipal ayant signalé son absence et souhaitant assister (être témoin) au débat, un procédé numérique (plateforme de visioconférence zoom) a été mis en place.

Un lien internet a donc été transmis à tous les conseillers ayant signalé leur absence pour leur permettre d'assister à la séance en distanciel s'ils le souhaitent.

Le courriel du 25/01/2022 envoyé à tous les conseillers absents leur proposant de rejoindre la séance en distanciel précise « *Les conseillers assistant à la séance retransmise par internet et souhaitant faire valoir leur droit d'expression sont invités à donner procuration à un membre du Conseil qui participera à la réunion en présentiel* » ainsi que « *Nous ne pouvons garantir la qualité de la connexion internet pour des raisons techniques indépendantes de notre volonté.* »

Ce choix de permettre aux conseillers, dans l'impossibilité d'assister physiquement au débat, de donner procuration à un autre élu, plutôt que de les faire participer (prendre part) au débat par visioconférence s'explique pour les motifs suivants :

- ✓ la grande médiocrité de la qualité du réseau internet pouvant entraîner coupures où impossibilité de connexion ou reconnexion en cours de séance
- ✓ l'absence de logiciel spécifique permettant le comptage des votes ou le vote à bulletin secret
- ✓ l'absence de logiciel spécifique permettant d'assurer une sécurité numérique, la certification des délibérations, la non-usurpation et autres risques encourus par manque de mesures de sécurité.

Présents : Mme LION Sandrine, Mme TRICHET Louisette, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. PONCHANT Michel, M. DEBROU Frédéric, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, Mme DESCAMPS Claire, Mme SAUDE Tatiana

M. ALIX Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme HUAULT Sylvie à Mme ALCIDE Marie-Jeanne, M. CHARRIER Stéphane à Mme SAUDE Tatiana

A été nommé(e) secrétaire : M. GALLE Benoit, Mme ALCIDE Marie-Jeanne

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte rendu du dernier conseil municipal, sans remarque.

1) Subventions à mandater au 1er trimestre 2022

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le versement des subventions aux associations

dès le 1er trimestre 2022, à savoir :

Association familles rurales 1er trimestre 2022, divers Le montant sera repris en détail lors du vote des subventions du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à régler les subventions du 1er trimestre 2022.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2) Présentation de l'impact financier du projet d'aires de stationnement publiques.

Madame le Maire, Sandrine LION, présente l'impact financier que pourra avoir le projet de stationnement public sur le budget prévisionnel pluriannuel.

Elle rappelle le projet et son contexte : l'étude du cabinet Paume commandée par le ministère de la culture en 2019 et achevée en 2020. Présentée à la municipalité, mais également aux différents partenaires institutionnels, cette étude explique que le nombre de places de stationnement dans la commune est insuffisant et inadapté pour l'accueil des 180 000 touristes par an qui arrivent en Véhicules Légers (VL), Bus et campings cars. L'ouverture du musée d'art moderne, fondation Cligman, prévoit l'accueil de 100 000 à 150 000 visiteurs supplémentaires. La saison 2021 (Mai -octobre) a compté 50 000 visiteurs pour le musée qui se sont ajoutés au nombre habituel des visites de l'Abbaye de Fontevraud. La commune connaît ainsi des difficultés pour absorber le nombre croissant de véhicules. Les visiteurs s'installent alors au plus près du site touristique dans les rues du village ou repartent mécontents de n'avoir trouvé une place. Les flux de circulation sont perturbés et la sérénité des habitants est entamée, surtout lorsqu'ils ne peuvent plus accéder à leur domicile. Plus globalement, l'attractivité du village et, par conséquent, son économie touristique, sont atteintes par ce manque d'aménagement urbain.

L'étude propose un projet global de création et requalification d'aires publiques de stationnement qui comprend un espace VL au sud du village à 400 mètres de l'Abbaye Royale, une desserte de bus à proximité, ainsi qu'un minimum de 20 stationnements pour camping-cars et un parking pour 8 bus sur le secteur du stade de la Cad'humeau complétés d'une halte équestre, d'une halte cycliste et d'espaces de pique-nique et repos équipés de bloc sanitaire. L'étude propose la requalification du parking de la place du 08 Mai et la création de parking d'appoint dans la zone des Moulins pour anticiper les périodes d'affluence exceptionnelle.

Ce projet s'articule en plusieurs phases. La municipalité se concentre sur la phase 1 : le stationnement des voitures, la desserte et le parking des bus, le stationnement des campings cars et les aires de repos.

Le projet global est évalué à 6 millions € HT. La phase 1 est estimée à 2,5 millions € HT.

Ce montant impactera le budget municipal dans sa construction à venir notamment à travers des besoins en trésorerie.

Outre ce projet, d'autres propositions qui concernent les bâtiments municipaux ou la voirie sont nécessaires à planifier.

Le financement simultané de ces opérations risque de créer un déséquilibre important sur le budget de la commune. La présentation de l'impact financier a renseigné le Conseil Municipal sur les déficits de trésorerie qui pourraient apparaître et les outils financiers qui les compenseraient.

Le financement par emprunts pour les projets de bâtiments ou voirie et le financement par ouverture de lignes de trésorerie pour les aires de stationnement ont été exposés. Des demandes de subventions complètent ces outils. A la fin de la présentation, le budget prévisionnel pluriannuel montre un équilibre et retrouve un dynamisme en fin de mandat.

Le projet impactera les dépenses de fonctionnement au niveau du personnel et de l'acquisition de matériels, de plantations et de diverses fournitures pour l'entretien des nouveaux aménagements. L'impact se fera également sur le personnel, cependant le départ en retraite de deux agents communaux diminuera les charges de personnel. La mise en place de la gestion différenciée des espaces verts permettra une diminution des coûts de fonctionnement du service espaces verts et ainsi pouvoir absorber le coût des nouveaux aménagements.

Sandrine LION rappelle à l'assemblée qu'il s'agit de délibérer pour confirmer que l'information a bien été transmise aux conseillers municipaux. Elle précise que l'évolution réelle des projets et de leurs financements sera présentée au fur et à mesure des étapes à franchir.

Elle souligne à nouveau l'intention de demander un accompagnement maximum pour les aires de stationnement, soit 80% de subventions. Si ce niveau n'est pas atteint, le projet ne verra pas le jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la présentation de l'impact financier des aires de stationnement publiques

A la majorité (pour : 17 contre : 1 abstentions : 0)

3) Financement de l'Aménagement / requalification des espaces publics

✓ **Demande de subvention DSIL/DETR pour le financement de l'Aménagement / requalification des espaces publics**

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement liées aux opérations exceptionnelles d'investissement.

Madame le Maire rappelle que le coût pour la phase 1 du projet est de 2,510 M € HT.

Avec un plan de financement comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Etudes (techniques, réglementaires, juridiques ...)	195 000,00 €	DETR/DSIL	525 000,00 €
Maitrise d'ouvrage déléguée	120 000,00 €	DEPARTEMENT	125 500,00 €
Honoraires & frais divers	200 000,00 €	REGION	1 232 000,00 €
Travaux	1 995 000,00 €	EUROPEENS	125 500,00 €
		AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT	502 000,00 €
TOTAL DE L'OPERATION	2 510 000,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS	2 510 000,00 €

La commune peut déposer une demande de DSIL/DETR auprès de la Sous-Préfecture avec un montant maximum de 525 000,00 € ou un taux allant jusqu'à 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les demandes de subvention
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Demande de subvention Région pour le financement de l'Aménagement / requalification des espaces publics**

Madame le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement / requalification des espaces publics de la commune de Fontevraud l'Abbaye.

Le coût total du projet est de 2,510 M € pour la phase 1.

La commune peut déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour un taux allant jusqu'à 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les demandes de subvention
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Demande de subvention Département pour le financement de l'Aménagement / requalification des espaces publics**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement / requalification des espaces publics de la commune de Fontevraud l'Abbaye.

Le coût total du projet est de 2,510 M € pour la phase 1.

La commune peut déposer une demande de subvention auprès du Département du Maine et Loire pour un taux maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les demandes de subvention
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Demande de subvention FEDER pour le financement de l'Aménagement / requalification des espaces publics**

Madame le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement / requalification des espaces publics de la commune de Fontevraud l'Abbaye.

Le coût total du projet est de 2,510 M € pour la phase 1.

La commune peut déposer une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour un dossier FEDER pour un taux maximum autorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les demandes de subvention
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

4) Demande de subvention DSIL pour la rénovation et l'extension d'un cabinet médical

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation et d'extension d'un cabinet médical.

Le coût total du projet est de 299 905,42 €, avec le plan de financement comme suit :

LIBELLE	MONTANT HT	LIBELLE2	MONTANT HT3
Fonds régional aide urgence	29 250,00 €	Frais d'acquisition bâtiment	55 000,00 €
région projets locaux de santé		Frais de notaire	1 713,42 €
DSIL	134 957,00 €	Frais d'Etudes	58 293,00 €
Autofinancement	135 698,42 €	Estimation des travaux	184 899,00 €
Total	299 905,42 €	Total	299 905,42 €

La commune peut déposer une demande de DSIL auprès de la Sous-Préfecture avec un taux allant jusqu'à 45 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

5) Reprise des concessions cimetièr

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil municipal du 17 juin 2015, il a été décidé d'engager une procédure de reprise des concessions dites en état d'abandon dans le cimetière.

Un premier constat a été fait en date du 25 mars 2016, et a été affiché du 25 mars 2016 au 23 juillet 2016.

Un deuxième constat a été établi en date du 12 octobre 2021, et a été affiché du 26 octobre 2021 au 10 janvier 2022.

Vu l'Article L2223-17 lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Les concessions concernées sont :

N° Empl.	N° concess.	Nom concessionnaire	Personnes inhumées et/ou inscriptions relevées
A19			COURAILLON Louis
A25			Sieur CORMINIER (+1876)
A26			Famille VALLOT
A27			Sans inscription lisible (DUPUY sur plan)
A28			Sans inscription lisible
A29		M. CLAVEAU Toussaint	CLAVEAU Louise, née BLUMEREAU (+1901) CLAVEAU Toussaint (+1910)
A70			MILTEAU Philomène (+1908)

A73			Sans inscription lisible
A78			CROUAI Félix (+1917) Veuve RUF Henriette, née HALBERT (+1922)
A80			LELOUP Marie, née ALLARD (+1914) LELOUP Jean Marie (+1919)
A81			LAVAUD Julien (+1947)
A121		M. BOIDRON Jean	RAYE Henri (+1863)
A122			RAYE Eugénie (+1863) RAYE Eugène (+1886) RAYE Louise Esther, née BOISDRON (+1900) GAZIELLO Alphonse (+1913) GAZIELLO Albertine, née RAYE (+1930)
A164			HUBERT François (+1916)
A165			<i>Sans inscription lisible (BOULARD-LECOMTE sur plan)</i>
A166		M. BOULARD Henri	Sépulture Henri BOULARD
A210	83	M. COURNON Jean	Famille COURNON
A211	204	Mme LE MARTELOT Adélaïde	LE MARTELOT Joseph (+1951) FERRU Adélaïde (+1963)
A262			Familles MOREAU et BONNIN
A264	111	Mme veuve BONDU Henri, née BLOCH	BONDU Henri (+1935) Veuve BONDU Marie, née BLOCH (+1953)
A269		M. VACHER Jean	Famille VACHER-SERGET
A312		M. TABARAUD Maurice	TABARAUD Alexandre (+1910)
A313			Famille PRECHOT-TRUDEAU-BONTEMPS
A314			Famille FOURNEAU-MOREAU FOURNEAU Joséphine (+1888) MOREAU Joséphine, née FOURNEAU FOURNEAU René (+1888)
A316			<i>Sans inscription lisible (HALBERT Gilbert sur plan)</i>
A317			ROUSSEAU Jean Modeste (+1885) BLUMEREAU Hélène, née ROUIN (+1888) BLUMEREAU François (+1873)
A318	227	Mlle CHAUVIN Nelly	CHAUVIN Emile (+1918) CHAUVIN Louise, née SOULIER (+1923)
A324			CORBINEAU Julie, née MIGNOT (+1904) BASCHER Louise, née CORBINEAU (+1889)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Autorise Madame le Maire à la reprise des concessions ci-dessus.
A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

6) Patrimoine - Projet d'Atlas de Biodiversité Communale
Territoire Engagé pour la Nature CASVL-PNRLAT
Engagement auprès du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Dans le cadre de la réponse au prochain appel à projet ABC de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).
le PNR Loire Anjou Touraine et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire proposent, dans le cadre du dispositif régional Territoire Engagé pour la Nature (TEN), au travers de la mise en place d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), de renforcer la connaissance de la nature dans le saumurois. La commune de Fontevraud l'Abbaye est susceptible d'être associée au projet.

Le partenariat et le programme d'actions pourraient s'étaler entre le 1er janvier 2022 et le 31 mars 2024.
Le financement prévisionnel pour les communes de Montsoreau et de Fontevraud l'Abbaye est de 50 % de 14 147,60 € soit pour la commune de Fontevraud l'Abbaye la somme de 3 536,90 €.

Le Conseil Municipal,
Vu les contrats régionaux TEN mis en place par la Région,
Vu les ABC mis en place sur l'ensemble du territoire national via l'OFB,

Considérant qu'en application de la loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement, les territoires relevant d'un périmètre SCOT constituent une cible privilégiée,
Considérant la volonté du Parc naturel régional d'être structure relais unique des projets de son territoire en qualité d'Assistant à Maîtres d'Ouvrage,
Considérant que le saumurois est un secteur stratégique en termes de patrimoine naturel,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
Donne son accord de principe sur l'inscription de Fontevraud l'Abbaye à cette mise en œuvre d'ABC permettant ainsi au PNR LAT de travailler sur l'ensemble du territoire communal.
Le Conseil Municipal se positionnera à nouveau lorsque les coûts seront connus et qu'un programme d'actions pour les années 2022-2024 aura été défini.
A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

7) Ciné OFF : Cinéma en plein air

Madame le Maire propose le report de la délibération car la commune est en attente d'informations complémentaires.

Questions diverses :

Point de situation 2021

2021 a vu 17 Fontevristes nous quitter qui sont décédés au cours de l'année, 15 bébés Fontevristes sont nés, 10 mariages ont pu être célébrés.

En ce qui concerne l'immobilier et le foncier, 28 Déclarations d'intention d'aliéner ont été effectuées, dont 23 sont des habitations.

Point Covid :

Le début d'année 2022 fut particulier du fait de la circulation extrêmement rapide du virus Covid Omicron. Les équipes municipales n'ont pas été épargnées, les écoles de Fontevraud l'Abbaye non plus. Les habitants sont également atteints. Toutefois, si le virus se répand rapidement et freine le dynamisme et la vitalité tant attendus, il semblerait que les personnes affectées aient pu en grande majorité éviter des complications de santé.

Les tests très réguliers des enfants des écoles, des agents municipaux, des personnels des services au public, à la personne ou à l'enfance... entraînent malgré tout une forme de fatigue morale non négligeable.

La prudence est toujours de rigueur et le respect des prescriptions de protection sont encore nécessaires.

2022 : année électorale.

Le conseil municipal est sollicité pour la tenue du bureau de vote des élections présidentielles du 10 et 24 Avril et les élections législatives du 12 et 19 Juin.

Par précaution, la municipalité lancera un appel aux volontaires souhaitant être assesseurs afin de doubler les équipes du bureau de vote et se prémunir d'éventuelles défections dues à la possibilité de la continuité de la situation sanitaire.

Manager du Centre-Ville

Le manager du centre-ville travaille actuellement sur 3 dossiers :

- L'installation d'une maison d'assistante maternelle sur la commune
- Le développement du marché le mercredi matin
- Créer des marchés nocturnes au moins 2 fois par an.

Cimetière

Présentation en photo de la restauration de la stèle et des tombes des noyés
L'ossuaire n'est plus assez grand, il faut faire un nouvel ossuaire.

CCAS

78 colis ont été distribués auprès des aînées, les courriers des enfants ont été grandement appréciés.

Vie Citoyenne :

Bilan des activités 2021

Relance des activités 2022 : Peintre dans la rue (sans les élèves de Duplessis Mornay pour cause de la réforme du bac qui décale les épreuves plus tôt dans l'année scolaire)

Cinéma en plein air

Boîtes à livres

Fête de la musique

Suivi des activités des associations : expositions, Escapades....

Communication Embellissement : Livraison des Guides Pratiques. Distribution prévue début février.

Bâtiment : Huisseries des écoles en fin d'expertise par architecte du patrimoine.

Lancement de l'appel d'offre du cabinet médical avec accompagnement technique du CAUE

Prochaines réunions :

08 Février à 20h : commission Finances

10 Février à 18h : commission bâtiment

22 Février à 19h : commission finances

22 Février à 20h : Conseil Municipal